

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 9 juillet 2012

2012 DASES 454-G Subvention à l'association Le Relais Frémicourt (15e) pour son action de distribution de produits alimentaires à des personnes isolées et des familles démunies de Paris (15e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1, L. 3411-1, et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose d'attribuer à l'association "Le Relais Frémicourt" (D08856), dont le siège social est situé 13, rue Frémicourt (15e), une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros au titre de 2012 pour son action de distribution de produits alimentaires à des personnes et des familles démunies du 15e arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée au titre de l'année 2012 à l'association "Le Relais Frémicourt" (D08856, numéro SIMPA 20463 et dossier 2012-6043), dont le siège social est situé 13, rue Frémicourt (15e), pour son action de distribution de produits alimentaires à des personnes isolées et des familles démunies du 15e arrondissement.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65, rubrique 584, nature 6574, ligne DF 34015, du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2012 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.